



Procès-verbal du conseil municipal

Séance du vendredi 04 juillet 2025

Date de convocation : 27 juin 2025	Heure de convocation : 18h30
Heure d'ouverture constatée : 18h30	Lieu de tenue : mairie de Plainoiseau
Président de séance : Daniel BONDIER - Maire	Secrétaire de séance : Eddy LACROIX – 1^{er} adjoint au Maire
Nombre de Conseillers municipaux : en exercice : 13 / Présents : 9 / Votants : 11	
Quorum fixé à 7 conseillers municipaux	
Membres de l'assemblée délibérante présents par ordre du tableau : - Monsieur BONDIER Daniel – Maire - Monsieur LACROIX Eddy – 1^{er} adjoint au Maire - Madame ANSTETT Anne-Marie – 2^{ème} adjointe au Maire - Madame RAMELET Marie-Odile – 3^e adjointe au Maire - Madame GAGNEUX Amandine – Conseillère municipale - Monsieur BLANC David – Conseiller municipal - Madame MORAND Valérie – Conseillère municipale - Monsieur MESSENGER Christian – Conseiller municipal - Madame VUILLOT Frédérique – Conseillère municipale	
Membres de l'assemblée délibérante absents excusés et, le cas échéant, représentés : - Monsieur CURNILLON Jean-Philippe – Conseiller municipal - pouvoir donné à M. MESSENGER Christian - Monsieur MULLIEZ Bruno – Conseiller municipal - pouvoir donné à M. BLANC David - Monsieur PERRIN Michel – Conseiller municipal	
Membre de l'assemblée délibérante absente et non représentée : - Madame LAGRANGE Anne-Laure – Conseillère municipale	

Ordre du jour de la séance :

1. **Approbation du précédent procès-verbal**
2. **Re-méandrement du ruisseau Le Sedan**
3. **Renouvellement marquage**
4. **Jardin du Clos**
5. **Comptes-rendus de réunions : SICTOM / transfert assainissement collectif / PLUI**
6. **Questions / informations diverses**

Constatant le quorum atteint, Monsieur le Maire – Daniel BONDIER – ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30 et en prend la présidence.

1. Présentation puis approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 06 juin 2025 :

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal, présenté aux élus municipaux, est approuvé à **L'UNANIMITÉ**.

2. Re-méandrement du ruisseau Le Sedan :

Monsieur le Maire informe les élus de la tenue de plusieurs réunions, entre le 2 et le 10 juillet 2025, avec **Monsieur Benoît Outrey**, technicien de l'EPAGE, avec les différents propriétaires et / ou exploitants riverains du ruisseau Le Sedan.

La volonté étant de rechercher le point bas du ruisseau, de remblayer le Sedan actuel et de revenir ainsi au cours d'eau d'origine. Le creusement est parfois de 78 centimètres à rattraper.

Trois tronçons sont aménageables sur la commune dont deux sont en limite soit de Quintigny, soit de Saint-Germain-lès-Arlay, commune de Arlay.

Le tronçon 1 concerne un grand nombre de propriétaires riverains. L'étude sera effectuée ultérieurement par l'EPAGE.

Le tronçon 2 est celui qui serait débuté prochainement et qui nous concerne ce jour. Le coût des travaux s'élèvera à 368 500 €uros HT, dont l'entièreté sera supportée par l'Agence de l'eau et le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté. Il est prévu de les débiter en 2027.

Le tronçon 3 est situé en limite de Saint-Germain-lès-Arlay, commune de Arlay. Le coût est estimé à 740 850 €uros HT. Il sera également engagé ultérieurement, après le tronçon 2.

3. Renouvellement marquage :

Monsieur le Maire informe les élus, à la suite de la demande de renouvellement du marquage du stationnement depuis la rue du pavillon jusqu'à la médiathèque, émise par **Monsieur Bruno MULLIEZ**, conseiller municipal, qu'il a procédé à l'étude du dossier. En effet il existerait certaines difficultés de stationnement notamment devant les accès aux propriétés. S'il est possible techniquement de programmer cette dépense il convient de bien prendre en compte que l'identification précise du marquage neutralisera sans doute plusieurs places de stationnement où il conviendra de marquer les places devant chaque entrée de propriété avec l'interdiction inhérente (croix d'interdiction ? Simple panneau sur chaque porte ?). En effet, selon le Code de la Route, il est strictement interdit de se stationner devant son domicile en bordure de rue. **Monsieur le Maire** propose de procéder à un renouvellement du marquage du stationnement lors du renouvellement global du marquage de la traverse du village.

Il est décidé de reporter la décision définitive au prochain conseil municipal.

4. Jardin du Clos

Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion concernant l'aménagement du « Jardin du clos » s'est tenue le 24 juin 2025. L'objectif étant de créer un Comité de pilotage pour la suite et le suivi du projet. Trois personnes se sont désignées responsables du COPIL afin de coordonner les actions futures et d'animer le groupe de travail : **Madame Claire CARDINAL**, **Monsieur Christian MESSAGER** et **Madame Lucile ROBY**.

5. Comptes-rendus de réunions : SICTOM / transfert assainissement collectif / PLUI

- SICTOM :

Madame Marie-Odile RAMELET, 3^{ème} adjointe au Maire, informe les élus que des contrôles de bac ont eu lieu au sein de la commune lors d'une tournée des rippers ce printemps. Certains bacs n'ont d'ailleurs pas été collectés avec notamment la présence de beaucoup d'essuie-tout dans les bacs bleus qui doivent normalement être évacués dans les bas gris. Globalement le bilan du tri est moins efficace dans la commune de 4 % par rapport au dernier contrôle. Un nouvel apéri-tri sera prochainement organisé.

- Transfert assainissement collectif :

Ce très important dossier doit aboutir à envisager le transfert à court terme de l'assainissement au niveau de la communauté de communes pour plusieurs raisons : l'évolution du cadre réglementaire inhérent à la gestion

requérant un suivi technique que la régie directe communale ne permet pas, des coûts de travaux à prévoir pour les mises aux normes et à la nécessité de converger vers un schéma directeur d'assainissement. Actuellement 5 communes sont encore en gestion directe au niveau de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille. Les autres communes, en assainissement collectif, sont gérées par des syndicats. Une étude complète avec différents scénarios est présentée aux élus par **Monsieur le Maire**. Fonction du choix, le coût est bien différent. Un groupe de travail communal est constitué associant Monsieur le Maire, ses adjoints ainsi que **Messieurs Jean-Philippe CURNILLON** et **Christian MESSENGER**, conseillers municipaux, élus volontaires.

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUI :

Monsieur le Maire informe les élus que les réunions et les échanges se poursuivent à l'échelle de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.

Madame Marie-Odile RAMELET, 3^{ème} adjointe au Maire, contrainte par des obligations personnelles, quitte la séance du conseil municipal à 19h45.

6. Questions / informations diverses :

- Maison rue Alfred Labordère :

Monsieur le Maire informe les élus de la suite du dossier. Deux candidats à l'achat ont été reçus, ayant déposé préalablement chacun un dossier d'aménagement. Il a été rappelé les exigences de la commune vis-à-vis de l'acheteur, et notamment la bonne intégration dans le cœur historique du village. A l'issue de cette réunion, les deux potentiels acheteurs ont informé la commune d'une décision d'entente à l'amiable : l'un retirant son dossier en contrepartie que le second rétrocède, par vente, une petite parcelle de terrain (là où un escalier extérieur jouxte sa propriété). De fait **Monsieur Adrien MAZUÉ** serait l'acheteur de l'ensemble et **Monsieur Vincent ROUILLÉ**, l'acheteur en second de la petite parcelle. La délimitation par le géomètre sera faite prochainement.

La parcelle 83 (située à l'arrière du bâti) est conservée par la commune avec la volonté de déplacer le poteau électrique.

Le Conseil municipal, après délibération, se prononce, à **L'UNANIMITÉ, POUR** la vente à **Monsieur Adrien MAZUÉ** de l'immeuble pour un montant de 14 750 €uros.

Un rendez-vous de signature est à convenir pour signature de l'acte notarié .

- DETR :

Monsieur le Maire informe les élus que un dossier a été déposé pour la commune : la rénovation du chauffage de l'église ; un second sera déposé portant sur l'accès au captage d'eau au Hameau de Jonay.

- Voiture tampon :

Monsieur le Maire informe les élus qu'un nouveau signalement a été fait par ses soins auprès des autorités de gendarmerie mais également auprès de Madame la Procureure concernant un véhicule Citroën Saxo stationné à proximité de la médiathèque. Celui-ci aurait été vendu. Le dossier est en cours d'instruction.

- Accès eau potable :

Monsieur le Maire informe les élus qu'une conduite d'eau a été cassée il y a deux semaines au niveau de la commune de Le Vernois lors du remplacement d'un conduit usagé. Elle a été réparée.

Il est précisé aux élus que tous les poteaux incendie de la commune sont bien opérationnels. Ils ont fait l'objet de tests ces derniers jours. Un problème d'accès à l'eau potable a pu se faire connaître chez certains usagers en raison de ces tests sur le réseau. Une nouvelle purge a donc été effectuée par le syndicat des eaux afin de régler très vite la situation. Un pack de 6 bouteilles d'eau potable de 1,5 litre a été livré par le syndicat en dédommagement à un usager qui n'a pas pu accéder à une eau claire durant quelques heures et qui s'en était beaucoup ému auprès de Monsieur le Maire.

- Défense incendie :

Monsieur le Maire informe les élus que la bache du réservoir de la défense incendie située sur la commune de l'Étoile présente une fuite. Une évaluation est en cours par la municipalité de la commune de l'Étoile pour envisager si c'est un défaut ou un acte de vandalisme qui a abîmé ladite bache (aspiration d'eau). La

commune interviendra solidairement avec celle de l'Étoile pour procéder à la prise en charge financière des réparations.

- Réservoir d'eau rue de la Citadelle :

Monsieur le Maire informe les élus que malheureusement il n'y a toujours pas suffisamment d'eau pour alimenter les fontaines de la commune. Ce dossier est toujours en cours d'instruction.

- Sortie avec l'Office National des Forêts :

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une sortie en forêt est organisée samedi 5 juillet matin, à partir de 9h30, en présence de **Monsieur Éric SUILLLOT**, agent ONF, dans le but de découvrir les essences en présence dans la forêt communale.

- Accès au Grand Lac de Desnes:

Monsieur Christian MESSAGER, conseiller municipal, souhaite interpellier **Monsieur Eddy LACROIX**, 1^{er} adjoint au Maire, en sa qualité de Vice-président de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, quant à la position du conseil communautaire concernant l'accès au Grand Lac de Desnes.

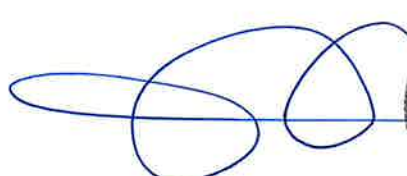
Il est rappelé par le **Vice-président** que ce lieu est une propriété privée de la Communauté de Communes depuis plus de 30 ans, clairement délimitée et identifiée. Régulièrement grillage et panneaux ont été détériorés permettant un accès libre mais dans un lieu placé sous la responsabilité pleine et entière du Président de la communauté de communes en cas de noyade ou de tout autre incident. En cette qualité, il a été décidé, à l'unanimité des élus communautaires, de renouveler leur volonté de confier la gestion du Grand Lac à une entreprise de pêche avec l'impossibilité de nager ou de s'adonner aux activités de loisirs qui existaient jusqu'à maintenant de façon illégale au regard de l'accès à une propriété privée. Trop de drames consécutifs à des baignades sauvages ont été relevés ces dernières années. C'est dans ce but, mais également pour préserver le site, régulièrement dégradé à certains endroits (avec un risque incendie important), le site de l'écopôle adjacent, et de ramener les usagers du grand lac à l'espace de loisirs de Desnes où l'accès est gratuit avec une baignade surveillée et encadrée.

Une association, mécontente de cette évolution, s'est constituée pour lutter contre le projet dans le but de pouvoir continuer d'accéder au site naturel (privé) comme jusqu'à présent ou même de cogérer le site avec l'entreprise de pêche. Un avocat a été saisi également. La Communauté de Communes a fait de même. Le **Vice-président** rappelle qu'un mail a par ailleurs été adressé à la communauté de communes visant directement le Président et ses vice-présidents, mais également leurs familles, les menaçant de faire s'exprimer le souffre pour les arrêter. Un dépôt de plainte a été fait par le Président puisque la personne menaçant d'attenter à la vie des élus et de leurs familles s'est clairement identifiée dans son mail. De toute évidence il y a plusieurs entités visant à lutter contre l'application du droit de propriété privée sur le site et de garantie de sa sécurité. Le projet de gestion du site est en bonne voie de finalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** remercie les élus présents et procède à la clôture de la séance du Conseil Municipal à 20h30.

Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance

Le Maire
Président de séance,


Daniel BONDIER



Le 1er adjoint au Maire
Secrétaire de séance,


Eddy LACROIX